

COMMUNE D'EPIAIS-RHUS (Val d'Oise) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le mardi vingt six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.

L'an deux mil onze, le mardi vingt six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre STALMACH, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre STALMACH, Maire, Brahim MOHA, Françoise BOUDEAU, Daniel FRITSCH, Adjoint au Maire, Jean-Paul MARTINOT, Marie BRUYANT Véronique PARENT, Nicole STALMACH, Juliette PELLE-MACHET, Sandra TEXIER-PRAT, Catherine DEMANGE, Dominique LOIZEAU, Alain GOUIRAN Conseillers Municipaux

Absents représentés : Christiane MILLARD, pouvoir à Jean-Pierre STALMACH ; Danièle BRIERE pouvoir à Catherine DEMANGE

Le quorum est atteint.

M. Brahim MOHA a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

1°) Approbation du Compte de Gestion 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,
Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2010, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,
Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2010, établi par le Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.
APPROUVE le Compte de Gestion 2010,

2°) Approbation du Compte Administratif 2010

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2010, quitte la salle,
Sous la présidence de M. Brahim MOHA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,

- Approuve le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis	464 002,73 €	357 765,79 €
Résultat de l'exercice	+ 106 236,94 €	
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>562 203,00 €</i>	
Résultat clôture 2010	668 439,94 €	

Investissement	Recettes	Dépenses
Titres et mandats émis dont 1068	190 637,53 €	157 891,05 €
Résultat de l'exercice	+ 32 746,48 €	
Déficit d'investissement 2009		- 112 978,59 €
Résultat clôture 2010		- 80 232,11 €

Soit un résultat global de + 588 207,83 €
Restes à réaliser : 299 935,65 €

- =
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3°) Affectation des résultats 2010

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2010 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2010 668 439,94 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (y compris résultat antérieur) 80 232,11 €

Solde des restes à réaliser 299 935,65 €

Besoin de financement 380 167,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement » la somme de 380 167,76 €

2°) La somme de 288 272,18 € est affectée en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

DECIDE d'affecter la somme de 80 232,11 € sur la ligne D 001

4°) Vote du taux des taxes 2011

Considérant que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2011, diminué des allocations compensatrices est d'un montant de

240 816,00 € correspondant au produit fiscal à taux constant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation	8,58 %
Taxe foncier bâti	16,66 %
Taxe foncier non bâti	57,70 %

Identiques aux taux votés en 2010.

5°) Subvention communale aux associations

Vu les dossiers de demande de subvention communale, transmis par les associations,

Monsieur le Maire souhaite ne pas prendre part au vote, étant président de l'association Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Culture et Bibliothèque Pour Tous	400,00 €
Délégation départementale de l'Education Nationale	30,00 €
Les Amis de l'Ecole des Bosquets	400,00 €
Epiais-Rhus à la recherche de son passé	200,00 €
DIRAP	150,00 €
Club de modélisme Epiaisien	200,00 €
Amicale des Agents Territoriaux	677,44 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Subventions imprévues	2 842,56 €

TOTAL 5 000,00 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention au CCAS :
 Centre Communal d'Action Sociale 6 000,00 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 65736 du BP 2011

6°) Participation communale aux syndicats et organismes divers

Vu le montant des participations aux syndicats pour l'année 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder aux syndicats et organismes divers les participations suivantes :

SIMVVO	806,40 €
SIERC	146,00 €
PNR	2 397,80 €
SI des Collèges	4 571,17 €
SIAVS	490,00 €
SIAVS (La Laire)	3 887,00 €
SMERCVS	639,00 €
SMGFAVO	130,00 €
Syndicat Gendarmerie	1 272,00 €
Autres participations	564,77 €

S/TOTAL	14 904,14 €

SIARP participation entretien eaux pluviales	3 640,00 €
SIERC participation prog. 2010 (Rhus)	26 529,00 €
SIERC RD 64	7 219,00 €

TOTAL GENERAL – article 6554 52 292,14 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6554 du Budget Primitif 2011.

7°) Budget Primitif 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31,
 Vu l'affectation des résultats 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour et 1 voix contre**

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2011 et ses annexes, définis comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	543 147,30 €	Recettes	406 456,72 €
Virement à sect° investissement	151 581,60 €	Excédent antérieur reporté R 002	288 272,18 €
Total DEPENSES	694 728,90 €	Total RECETTES	694 728,90 €

Section d'investissement :

Dépenses	218 514,88 €	Recettes	66 933,28 €
Reste à réaliser	299 935,65 €	Affectation 1068	380 167,76 €
déficit reporté D 001	80 232,11 €	virement de la sect° Fonctionnement	151 581,60 €
Total DEPENSES	598 682,64 €	Total RECETTES	598 682,64 €

8°) Création d'un budget annexe pour le projet de réhabilitation du bâtiment du Colombier

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°30 et 31 en date du 16 décembre 2010 relatives au projet de réhabilitation de la grange du Colombier en logements aidés.

Considérant que cette opération est assujettie à la TVA,
Sur les conseils de M. le Trésorier de l'Isle Adam,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE la création au 1er mai 2011 du budget annexe relatif à la réhabilitation de la grange du Colombier en logements aidés et sera dénommé « budget annexe Colombier ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2011 de ce budget annexe.
La présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier.

9°) Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin français pour la plantation de haies

Considérant les intempéries que la commune a subies durant l'hiver 2010/2011 (chute de neige et congères),
Considérant que ces intempéries ont bloqué la circulation sur la route de Rhus et la route de Vallangoujard pendant plus d'une semaine,

Il apparaît souhaitable de planter des haies sur certaines parcelles aux endroits névralgiques afin d'empêcher les congères de se former.

Une étude sera nécessaire afin de vérifier la bonne implantation de ces haies.

Le coût de cette opération est estimé à 7000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**,

SOLLICITE l'aide du Parc pour la plantation de haies

DECIDE d'établir le plan de financement suivant :

Montant des travaux	7000 € HT
Subvention du Parc (70 %)	4900 €
Part communale	2100 €

S'ENGAGE à financer la partie restante et la TVA.

DIT que les travaux ne seront engagés qu'après notification de la subvention

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au budget primitif 2011.

10°) Demande de subvention au Parc Naturel Régional du Vexin français pour l'installation de mobilier urbain

Il est envisagé d'installer des bancs sur la place de l'Eglise et au cimetière,

Un type de mobilier agréé par le PNR a été retenu.

Le coût de cette opération est de 4000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

SOLLICITE l'aide du Parc pour l'installation de mobilier urbain

DECIDE d'établir le plan de financement suivant :

Montant des travaux	4000 € HT
Subvention du Parc (60 %)	2400 €
Part communale	1600 €
TVA	784 €
Reste à financer	2384 €

S'ENGAGE à financer la partie restante et la TVA

DIT que les travaux ne seront engagés qu'après notification de la subvention

DIT qu'un crédit suffisant est inscrit au budget primitif 2011.

11°) Modification des statuts du SIMVVO

Vu le courrier du SIMVVO en date du 23/03/2011, demandant aux communes d'approuver de nouveaux statuts, les statuts votés par l'assemblée syndicale du 3/06/2009 ayant été rejetés par le contrôle de légalité.

Considérant que le Conseil Municipal d'Epiais-Rhus n'avait pas approuvé les statuts de juin 2009 au motif que les articles concernant les redevances des communes ne lui semblaient pas clairs,
Considérant le courrier du Maire du 18/11/2009, demandant des précisions sur lesdits articles,
Considérant la réponse du SIMVVO en date du 14/01/2010,

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du syndicat du SIMVVO,

Après en avoir longuement discuté,
Le Conseil Municipal,

Déplore que la raison du rejet n'ait pas été clairement exprimée
Déplore que les articles concernant les cotisations apparaissent en contradiction avec les sommes figurant au compte-rendu du Comité Syndical du 2/03/2011
Constate qu'au fil des années, l'action du syndicat s'éloigne de son objet initial,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le principe d'une cotisation des communes par habitant et la participation pour des prestations dans les écoles.

S'OPPOSE à ce que la cotisation des élèves soit à la charge des communes qui ne peuvent en aucun cas contrôler le nombre de participants,

S'OPPOSE à l'application systématique d'une cotisation de solidarité,

DIT que si le syndicat ne reçoit plus les subventions espérées, il doit revoir son budget en conséquence.

REJETE la proposition des statuts tels que présentés.

12°) Désignation des représentants des communes à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles

Vu l'article R 571-73 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles en date du 21 avril 2011

Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires en date du 21 avril 2011 relatif à la désignation des représentants de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de présenter la candidature de :

- Monsieur Daniel FRITSCH, Adjoint au Maire,
- Madame Christiane MILLARD, Conseillère municipale, en tant que suppléante

Pour siéger au sein du collège des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Epiais-Rhus, le 2 mai 2011
Le Maire,
Jean-Pierre Stalmach